

ce-t-elle

droite ligne d'un accord signé le 18 septembre 2007 entre France nature environnement (FNE), l'ONE, la Fédération nationale des communes forestières (FNCofor) et Forestiers privés de France (FPF). Conclu à la suite du Grenelle de l'environnement, il vise à « *produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité* ».

L'objectif est assez consensuel, puisque le bois est un moyen de choix pour lutter contre le changement climatique. Dans la construction et l'ameublement, il constitue un stock de CO₂ contrairement aux matériaux comme le béton, les métaux ou les plastiques, dont la fabrication est polluante. Sous forme de bois-énergie, il évite le recours au gaz, au fioul ou au charbon. Mais cet objectif est-il tenable ?

Pour les professionnels de la filière, oui, à condition de revoir notre vision de la forêt. Ils réclament des plantations massives de résineux pour « *mieux adapter l'offre à la demande* », car « *nous ne ferons pas une filière bois avec une forêt multifonctionnelle* »¹. Pour eux, une forêt incapable de fournir du bois est une « *forêt fictive* ». Secondaires, donc, les autres rôles des espaces boisés en matière de biodiversité, d'épuration de l'eau, d'accueil du

« Si l'on s'intéresse au bois facilement exploitable, la ressource mobilisable est à peine suffisante pour répondre à la demande »

public, de préservation du paysage... Une vision qui s'oppose clairement à celle des associations, mais aussi de l'ONE, puisque le rapport publié le 20 octobre dernier par son président, Hervé Gaymard, tranche clairement en faveur d'une forêt multifonctionnelle.

Ce que souhaite aussi la filière bois, c'est changer de pratiques. Par tradition, la France encourage la gestion des forêts par régénération naturelle : on laisse pousser les arbres qui ont germé naturellement, et on éclaircit. Une méthode assurant le développement d'essences diverses. D'autres pays, comme l'Allemagne, préfèrent la gestion par plantation d'espèces. Ce système, qui a bien sûr la préférence des pépiniéristes car ils peuvent ainsi vendre leurs plants, favorise des forêts plus homogènes, mais souvent moins riches en biodiversité.

Au cœur de la polémique sur le « *produire plus* » se trouve aussi l'estimation de la quantité de bois « *mobilisable* ». Les chiffres de l'inventaire forestier national

Repères

• La France

compte 16 millions d'hectares de forêts (30 % du territoire). Les trois quarts sont privés et appartiennent à 3,5 millions de propriétaires.

• Le quart restant

se partage entre forêts domaniales et forêts des collectivités locales. Il fournit 40 % du bois vendu. Ces bois sont gérés par l'Office national des forêts (ONF), qui emploie 7 000 fonctionnaires et 3 000 forestiers contractuels de droit privé. L'ensemble de la filière bois totaliserait 425 000 emplois.

• Les centres régionaux de la propriété forestière (CRPF) sont

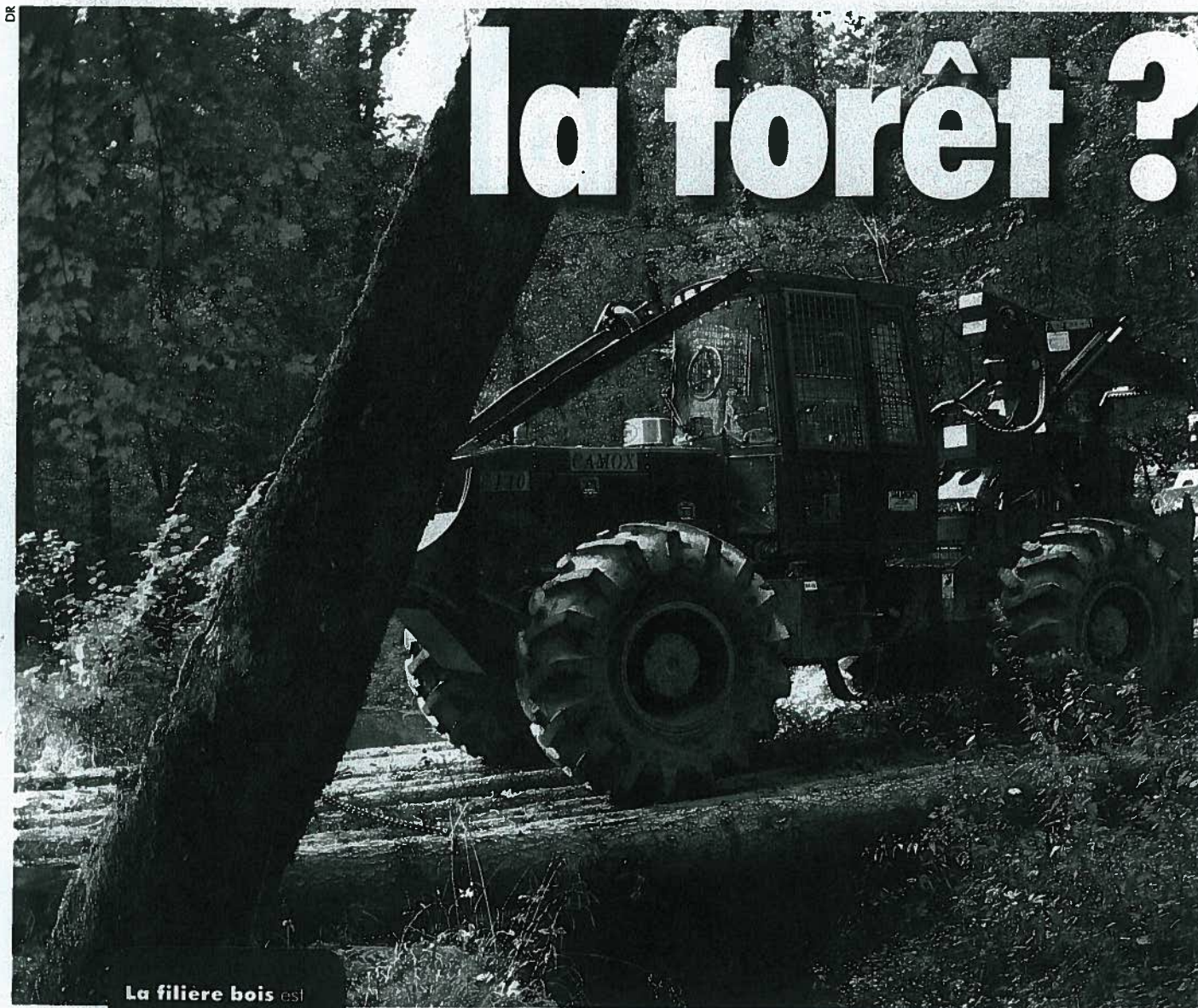
l'équivalent pour la forêt des chambres d'agriculture pour le monde agricole. Les CRPF sont regroupés au sein d'une instance nationale, le Centre national de la propriété forestière (CNPF).

• La France est déficitaire

de 2 milliards d'euros dans son approvisionnement en bois, alors que sa forêt est une des plus étendues d'Europe. La filière bois est même le deuxième poste de déficit du commerce extérieur français.

Joel → Frédéric

La foresterie menaçait-elle la forêt ?



La filière bois est le deuxième poste de déficit du commerce extérieur français.

Économie > Toujours plus de maisons en bois, de chaufferies brûlant de la biomasse... La forêt française est-elle capable de répondre à la demande sans mettre en péril la biodiversité et les autres usages qui en sont faits ? Oui, à condition de mettre à contribution les parcelles privées, en partie abandonnées.

2011, Année internationale de la forêt. Année cruciale pour la forêt française, puisque les négociations engagées dans le cadre du prochain protocole d'accord entre l'État et l'Office national des forêts (ONF), qui définit les orientations en matière de gestion forestière, va être signé pour la période 2012-2016. L'objectif est de répondre à la demande accrue de bois, aussi bien pour la construction que pour l'énergie. Ce protocole devrait être dans la

La forêt en première ligne face au réchauffement climatique

Les forestiers sont parmi les premiers à se préoccuper concrètement de s'adapter au changement climatique. En effet, les espèces plantées actuellement seront encore là dans quarante ou cinquante ans. Si, aujourd'hui, les forêts en tirent bénéfice, car l'augmentation de CO₂ dope leur productivité, le réchauffement pourrait rapidement devenir défavorable : températures plus élevées, étés plus secs, hivers plus humides. « Il faut anticiper, mais de manière réfléchie », précise Jean-Luc Peyron, directeur d'Ecofor, un groupement d'intérêt public sur la gestion forestière. Si on met des espèces capables de supporter le climat futur, il faut aussi qu'elles acceptent les conditions actuelles. Cela limite le choix des essences.

Mais la gestion du risque climatique, c'est aussi diversifier les espèces. » Mais, rappelle Bernard Gamblin, directeur technique et commercial du bois à l'ONF, « nous avons toujours privilégié la régénération naturelle, qui permet à la forêt de s'adapter aux petites évolutions de l'environnement. Mais si le changement climatique est brutal, il faudra planter. En forêt de Vierzon (18), le changement climatique est déjà là. 1 000 hectares de chênes pédonculés qui poussaient dans une zone à la limite de leur capacité dépérissent. On va planter des arbres plus adaptés. Nous essayons aussi d'anticiper, de repérer les forêts où se développe une situation similaire, afin de planter dès maintenant d'autres espèces. »

C'est donc essentiellement en mobilisant la forêt privée que l'on parviendra à produire plus de bois. Plus facile à dire qu'à faire : la majorité des propriétaires possèdent de toutes petites parcelles et ne connaissent rien à la gestion forestière. Pire, certains ne savent même pas qu'ils possèdent un bois. Or, bien gérer une forêt, ce n'est pas la laisser à l'abandon. « Certains propriétaires ont tendance à laisser s'accumuler les arbres, mais ce n'est pas bon : la forêt devient très dense et peu de lumière pénètre. Lorsque les arbres tombent, par exemple lors d'une tempête, le sol reste à nu », explique Éric Lacombe. Les forêts irrégulières et ouvertes (peu denses, ndr) préparent mieux l'avenir. »

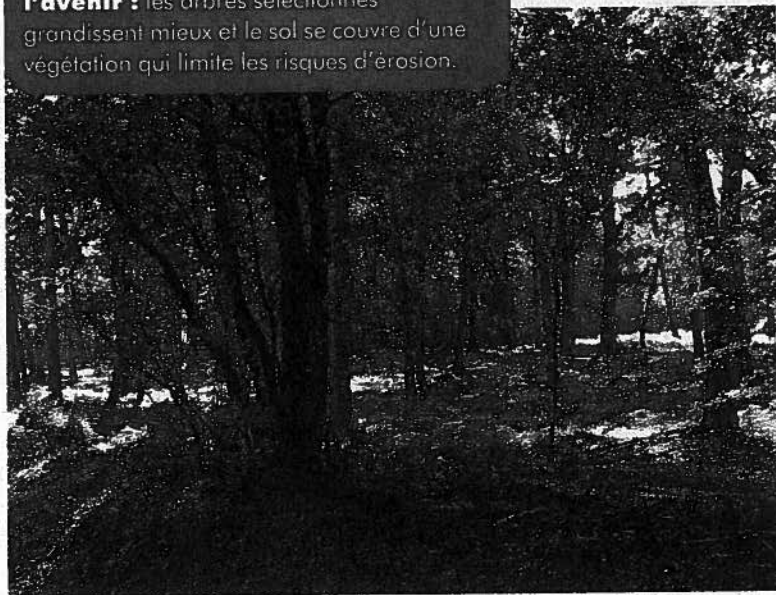
Mais comment pousser les propriétaires privés à exploiter leurs forêts ? En les réunissant. C'est ce que fait Gilles Martinez, chargé de mission au Centre régional de la propriété forestière de la région Paca. Dans les Alpes-de-Haute-Provence (04) et le Vaucluse (84), la forêt gagne dans l'arrière-pays, une conséquence de la déprise agricole. Au point de devenir une gêne : les espaces se referment, les paysages s'uniformisent, les risques d'incendie augmentent, les pâturages disparaissent... « Mon rôle est d'identifier et de rassembler des propriétaires au sein d'une structure, par exemple une association, afin d'élaborer un plan de gestion concertée et multifonctionnel, pour des massifs d'environ 1 000 hectares, sur dix à vingt ans », explique Gilles Martinez. Puis de contractualiser la vente des coupes avec les acteurs locaux de la filière. Nous avons mis en place un approvisionnement pérenne pour la chaudière collective de la communauté de communes du pays de Forcalquier. Cette méthode – d'abord développer la gestion, puis l'insérer dans la demande locale – est menée sur tout le territoire dont j'ai la charge. Nous pra-

tiquons aussi l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour aider les collectivités à définir la qualité des combustibles souhaitée. » Les communes forestières ne sont pas en reste. « Nous avons créé une association, France-Forêt, en partenariat avec la forêt privée, afin de regrouper l'offre publique et privée pour que les exploitants puissent acheter des coupes de taille suffisante », indique Alain Lesturgez, secrétaire général de la FNCofo. Mais d'autres solutions existent pour mobiliser le bois privé, à l'instar de celle imaginée par Vincent Arnaud, gérant de Financière de Champlain. « Nous proposons à des particuliers d'investir dans une forêt gérée durablement, en régénération naturelle, avec la mise en œuvre de la certification FSC. Nous

• **En forêt domaniale**, le revenu des bois est réinvesti dans la gestion. Les communes, elles, payent à l'ONF entre 15 et 20 % du coût de la gestion de leurs forêts ; le reste est compensé par l'État.

• **La gestion des forêts** est déterminée par le Code forestier, qui précise que « la politique forestière prend en compte les fonctions économique, environnementale et sociale des forêts. [...] Elle relève de la compétence de l'État [...] ». Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent passer des contrats avec l'État. » Les propriétaires privés doivent aussi adopter des règles de « gestion durable », variant selon la surface boisée. www.legifrance.gouv.fr

Les forêts ouvertes préparent l'avenir : les arbres sélectionnés grandissent mieux et le sol se couvre d'une végétation qui limite les risques d'érosion.



Julien Figueyron

La forêt assure la protection des captages d'eau potable (ici, boisement réalisé par le Syndicat mixte de production d'eau du bassin rennais sur un captage de la ville de Rennes).

montrent qu'on ne récolte pas la totalité de l'accroissement des forêts : 20 millions de mètres cubes chaque année. Pour la filière bois comme pour le gouvernement, il faut le récolter en totalité. « Ce sont 21 millions de mètres cubes de bois supplémentaires qu'il faudra sortir de nos forêts d'ici à 2020 ! » s'exclame le chef de l'État à Urmatt, en Alsace, lorsqu'il visite en mai 2009 une scierie. Mais tout ce bois est-il récoltable ? Clairement, non. « Dans les forêts domaniales,

nous avons 35 000 hectares de réserves intégrales, non exploitables, ainsi que des zones difficilement accessibles, surtout en montagne, où la récolte n'est pas possible économiquement, indique Bernard Gamblin, directeur technique et commercial du bois à l'ONF. Pour ce qui est des forêts communales, une partie de la ressource supplémentaire vient de parcelles pauvres en bois de valeur, qu'il faut donc laisser pousser. » En fait, 80 % des volumes supplémentaires à récolter se cachent dans les forêts privées, morcelées et donc coûteuses à exploiter. « Si l'on s'intéresse au bois facilement exploitable, proche des pistes forestières, la ressource mobilisable est à peine suffisante pour répondre à la demande », estime Éric Lacombe, professeur à l'École nationale du génie rural, des eaux et des forêts (Engref). Exploiter du bois pour les filières naissantes, comme le bois-énergie, implique d'améliorer les conditions d'accès. La crainte est donc grande que les forêts publiques situées en plaines, les mieux équipées, soient davantage mises à contribution. « Dans certaines régions, comme en Normandie, on prélève déjà plus que l'accroissement naturel, avertit François Lefèvre, pilote du réseau forêt à FNE. La tentation est grande de spécialiser les espaces : telle forêt bien desservie servira à la production de bois, telle autre à la biodiversité. Ce n'est pas la bonne méthode. La forêt doit être multifonctionnelle. La biodiversité est utile pour produire plus à long terme. Par exemple, laisser un arbre mort permet d'abriter des oiseaux qui mangent les chenilles qui attaquent les arbres. » Un avis que partage Jacques Le Héricy, directeur du développement durable à l'ONF. « Les forêts remarquables sont déjà préservées, rappelle-t-il. Lenjeu principal aujourd'hui, c'est la biodiversité des forêts "ordinaires". Pour cela, nous nous sommes dotés de cahiers des charges qui s'imposent à nos partenaires. »

L'expérience de Nicolas Wilhelm, directeur des services techniques du Syndicat des eaux des Moises (74)

« Aider les propriétaires forestiers à protéger la ressource en eau »

Le syndicat des eaux des Moises (SIEM), qui regroupe quinze communes de Haute-Savoie, joue un véritable rôle d'animation auprès des propriétaires privés dans les zones de captage de l'eau potable. Cette région est surtout couverte de sapins, plantés très serrés, où il n'y a pas d'autre solution que des coupes rases. « Nous souhaitons éviter ces erreurs à l'avenir, donc favoriser la mixité de la forêt, en intégrant différentes essences », indique Nicolas Wilhelm. Nous proposons donc

aux propriétaires privés de se regrouper pour une meilleure exploitation de leurs parcelles, et de signer un accord. C'est la même démarche que pour les périmètres de protection en agriculture, où l'on indemnise les agriculteurs pour les pertes d'exploitation. Là, on aide financièrement les propriétaires pour qu'ils protègent la ressource en eau. Une première réunion a eu lieu à l'automne dernier, et nous espérons signer les premiers contrats cette année. »



SIEM

Aller plus loin
 > www.foretprivée.fr/fr/communes/les-communes-françaises-des-forets-pour-l-eau-potable-valoriser-les-services-rendus-800884.html
 > www.fne.asso.fr/fr/themes/question.html?View=entry&EntryID=309
 > www.eaux-moises.com
 > www.ifn.fr

Certification : PEFC contre FSC

Au-delà de la réglementation, les certifications PEFC et FSC visent à garantir l'aspect « durable » du bois. L'association Les Amis de la Terre est très critique sur la certification PEFC. « Il n'y a pas d'audit initial. Il suffit d'envoyer un chèque pour être certifié et vendre du bois labellisé, dénonce Sylvain Angerand. Les audits sont rares. Le FSC est plus rigoureux, mais plus coûteux. Le socle de la gestion durable n'est pas la certification, mais la loi forestière, qui s'impose à tous. Les certifications ont, avant tout, été créées pour les pays sans législation. Or, c'est très difficile de faire avancer la loi forestière car on nous répond que la certification est là pour améliorer les pratiques. » FNE a un son de cloche différent : « Nous défendons la certification PEFC, la plus adaptée aux petites propriétés, précise François Lefèvre. C'est une démarche d'amélioration continue, les standards sont révisés tous les cinq ans. Cela permet d'embarquer les propriétaires vers la protection des forêts. La certification FSC, de son côté, peine à s'installer. L'important, c'est que la certification progresse, et surtout que les bois non certifiés n'aient plus de débouchés. »

Contacts

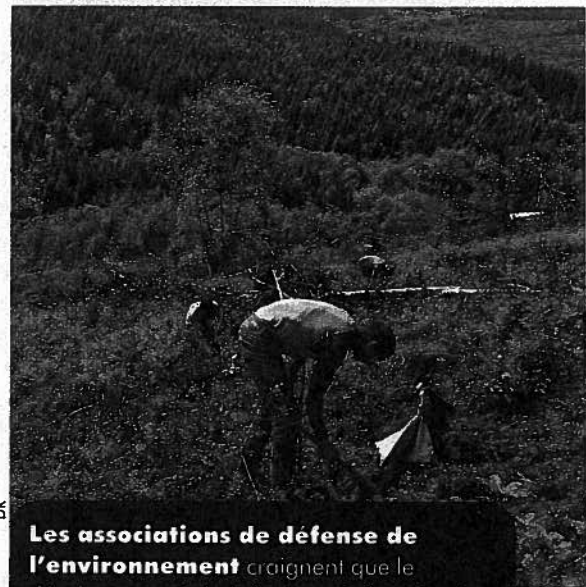
- > Amis de la Terre, Sylvain Angerand, tél. : 06 28 77 15 08.
- > CRPF Paca, Gilles Martinez, gilles.martinez@parcduluberon.fr
- > Ecofor, Jean-Luc Peyron, jean-luc.peyron@gip-ecofor.org
- > Engref, Éric Lacombe, tél. : 03 83 39 68 73.
- > Financière de Champlain, Vincent Arnaud, arnaud@fonderforestiere.com
- > FNCofor, Alain Lesturgez, tél. : 01 45 67 47 98.
- > FNE, François Lefèvre, tél. : 06 78 79 19 57.
- > ONF, Bernard Gamblin, Jacques Le Héricy, tél. : 01 40 19 58 00.
- > SIEM, Nicolas Wilhelm, tél. : 04 50 72 40 26.
- > SNUFPEN, Philippe Berger, tél. : 03 84 95 83 70.

avons levé 2,5 millions d'euros l'an dernier auprès de 340 actionnaires, ce qui va nous permettre d'acquérir 500 hectares de forêts, et nous envisageons une augmentation de capital du même montant en 2011. Nous nous sommes associés au cabinet Couderc, expert forestier depuis plus de cent ans, pour acquérir des forêts correspondant à nos critères environnementaux et économiques. Nous prévoyons des contrats d'approvisionnement avec les acteurs locaux du bois (scieries...). L'idée est de sécuriser l'approvisionnement de la filière, à un moment où la demande croît : le marché des maisons en bois a été multiplié par trois entre 2000 et 2008. »

Reste que la ressource est limitée, et que le bois doit être utilisé le plus efficacement possible. Cela signifie notamment de refuser les centrales thermiques au bois sans cogénération, et d'encourager au maximum les usages locaux (par exemple une chaufferie collective au bois). Certains souhaiteraient consacrer des forêts uniquement au bois-énergie, au grand dam des associations. « Ce n'est pas en multipliant les plantations à croissance rapide qu'on développera le bois-énergie, estime Sylvain Angerand, chargé de campagne pour la protection des forêts aux Amis de la Terre. C'est en favorisant le bois d'œuvre, car il produit 40 % de déchets utilisés pour les panneaux de particules et l'énergie. » Utiliser le bois efficacement ne veut pas dire tout récolter : il faut éviter de récupérer les rémanents (branchages, feuilles) qui renferment la majorité des minéraux, dont le retour au sol est impératif. Pour une production de bois équivalente, le mode d'exploitation du bois peut être plus ou moins respectueux des autres usages de la forêt. Par exemple, les engins d'exploitation tassent le sol, un inconvénient pour les sols les plus fragiles, limoneux ou

argileux, pour lesquels le compactage peut avoir des conséquences pendant trente à cinquante ans. Le sol tassé, plus imperméable, favorise l'accumulation d'eau (donc les maladies) et gêne le développement des racines. Il faut avant tout bien organiser l'exploitation, afin que les engins passent le plus possible au même endroit. Mais avec le développement de la mécanisation, on en est presque à amener les machines au pied de chaque arbre ! « Le travail des bûcherons est pénible et dangereux, rappelle Bernard Gamblin. La mécanisation est donc indispensable si l'on veut augmenter les récoltes, mais nous luttons contre la tendance du marché européen à proposer du matériel toujours plus gros. » De techniques respectueuses de l'environnement sont aisément déployables : huile biologique pour tronçonneuses, pneus moins nocifs pour le sol, kits de franchissement de cours d'eau...

Reste la question cruciale, l'aspect financier. Côté privé, les propriétaires n'exploiteront leurs forêts



Les associations de défense de l'environnement craignent que le développement du bois-énergie favorise la plantation d'essences à croissance rapide.

que si c'est rentable (ou, du moins, si ça ne leur coûte rien). L'augmentation de la production de bois passe aussi par l'amélioration de la commercialisation des produits forestiers, qui implique une vision à long terme des prix. Il faut donc développer les contrats d'approvisionnement pluriannuels, afin que tous les acteurs aient une visibilité suffisante pour investir et se développer. C'est aussi vrai pour le bois issu de forêts publiques. Il faudra donc changer la tradition qui, en France, fait vendre le bois « au coup par coup ». ●

Cécile Michaut

1. http://professionsbois.com/index.php?option=com_docman&task=cat_view&gid=58